

DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN**

Ville de Lisle-sur-Tarn

NOMBRE DE MEMBRES**SEANCE DU 12 avril 2023**

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	21

L'an deux mille vingt-trois et le 12 avril

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Pôle des aînés ruraux sis allée des Promenades, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Date de la convocation : 6 avril 2023

Présents : ALARY Isabelle, COLLIN Nathalie, DAVID Laurent, FONVIEILLE Liliane, GAILLAC Patrick, GONTIER Chantal, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LIBBRECHT Daniel, LOPEZ Anthony, MAYERAS Philippe, PELEGRY Jean-Bernard, PUIBASSET Pascale, PUJOLAR Théo, ROBERT Florence, ROQUES François, SALANDIN Didier, VILETTES Max, THIEBAUD Béatrice, ZION Philippe, DE OLIVEIRA Katy, TKACZUK Jean.

Date d'Affichage : 6 avril 2023

Absents excusés (pouvoirs) :

FOGLIARINO Patrice donne pouvoir à ROBERT Florence
MONTEILLET Mathieu donne pouvoir à LOPEZ Anthony
ORIOU Clarisse donne pouvoir à DE OLIVEIRA Katy
VEYRIES Laurent donne pouvoir à TKACZUK Jean

N° 14-2023

Secrétaire : ROBERT Florence**Finances – Subventions aux associations 2023**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les subventions aux associations pour l'exercice 2023 selon la répartition reprise dans le tableau ci-dessous :

Associations	2023			
	Base	Exceptionnelle	Conditionnée	Condition
SPORTIVES				
ASL Rugby	3 000,00 €	- €	- €	Néant
APP Pêche	- €	- €	400,00 €	Tenue compétition handipêche
Avenir du Tennis Lislois	1 000,00 €	- €	- €	Néant

Coureur de Fond -Semi-Marathon - Athlétisme	1 640,00 €	- €	- €	Néant
Déjantés	300,00 €	200,00 €	- €	Néant
Diane Lisloise	100,00 €		- €	Néant
Ecurie des deux rives	300,00 €	500,00 €	- €	Néant
Football Club Lislois	2 500,00 €	300,00 €	300,00 €	Tenue tournoi des vendanges
Judo Club Lislois	2 900,00 €	- €	- €	Néant
Lisle Rando	100,00 €	- €	- €	Néant
Union Bouliste Lisloise	800,00 €	- €	- €	Néant
Sportives du Collège "JMG Le Clézio"	900,00 €	300,00 €	- €	Néant
Tarn Dadou BASKET Club Lislois	640,00 €	360,00 €	- €	Néant
Lst Bad	1 240,00 €	- €	- €	Néant
OUEST Tarn HANDBALL	580,00 €	120,00 €	300,00 €	Emploi service civique
Dynamic Dogs 81	100,00 €	- €	400,00 €	Tenue du canicross
Entre Gaillac et Rabastens	100,00 €	- €	200,00 €	Organisation tournoi caritatif
SOCIALES				
A. D. M. R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)	1 500,00 €	- €	- €	Néant
Ainés Ruraux - Génération Mouvement	100,00 €	- €	- €	Néant
Amicale Anciens de la Légion Etrangère	100,00 €	- €	50,00 €	Organisation cérémonie Camerone
Amicale Sapeurs-Pompiers	1 000,00 €	- €	500,00 €	Tenue du bal
Comité des Combattants du canton	350,00 €	- €	- €	Néant
Souvenir Français	150,00 €	- €	- €	Néant
Donneurs de sang	250,00 €	- €	- €	Néant
Repas Service à Domicile	500,00 €	- €	- €	Néant
Association pour les Retraites Agricoles : ARA	- €	- €	- €	Néant
Entraide et Réciprocité	100,00 €	- €	400,00 €	Tenue des projections cinéma
CULTURE & FESTIVITES				
Amis de la Chanson	2 000,00 €	- €	- €	Néant
Arts Scénics	3 500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	Présentation facture WC
Forains lislois	200,00 €	- €	300,00 €	Calèche sur marché
CAP	3 000,00 €	1 400,00 €	600,00 €	Tenue du marché gourmand
			1 000,00 €	Tenue du marché de Noël
LISLE NOIR	2 000,00 €	500,00 €	2 000,00 €	Tenue de l'évènement
Grandes Fêtes	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	Tenue fête choucroute
Ass. de sauvegarde de la Chapelle de Gradille	200,00 €	- €	- €	Néant
Académie MUSICALE Lisloise	1 600,00 €	- €	- €	Néant
Les amis de Sivens	100,00 €	- €	400,00 €	Tenue des festaires de Sivens
Entrée des artistes	100,00 €	- €	- €	Néant
Astor et la Patronne		- €	- €	Néant
Holà	400,00 €	100,00 €	- €	Néant
Licence pro MGC CGEA		100,00 €	- €	Néant
Les lézards de Lisle	100,00 €	- €	- €	Néant
PATRIMOINE				
Notre Dame de la Jonquiére	1 000,00 €	500,00 €	- €	Néant
ENVIRONNEMENT				
Les Arpents Verts	100,00 €	50,00 €	- €	Néant

Les jardiniers de Mazérac	100,00 €	- €	300,00 €	Tenue journée portes ouvertes avec intervention d'un botaniste
ENFANCE JEUNESSE				
Foyer Educatif du Collège de Lisle	1 000,00 €	- €	- €	Néant
Eduka 3000 - Tarn		- €	- €	Néant
Amicale école publique Bellevue	1 500,00 €	- €	- €	Néant
Amicale des parents d'élèves Ecoles Privée Sacré Cœur	1 500,00 €	- €	- €	Néant
La Sauce des Parents d'élèves du Collège JMG Le Clézio de Lisle	100,00 €	- €	200,00 €	Tenue boom des collégiens
MJC	5 000,00 €	500,00 €	- €	Néant
Lisle o doudou	100,00 €	- €	- €	Néant
TOTAL	44 850,00 €	5 930,00 €	9 850,00 €	
			60 630,00 €	

Il est également demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à procéder au versement des subventions soumises à conditions dès lors que les critères d'éligibilité ont été constatés.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ** (GAILLAC Patrick, LAMBERT Annie, LHERM Maryline, PUJOLAR Théo, ORIOL Clarisse, VEYRIES Laurent ne prennent pas part au vote)

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 14 avril 2023

Le Maire,

Maryline LHERM



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.